



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
17 juillet 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports,
la logistique commerciale et la facilitation du commerce
Septième session
Genève, 7-9 mai 2019

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle
sur les transports, la logistique commerciale et la
facilitation du commerce sur sa septième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 7 au 9 mai 2019



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Résumé du Président	3
A. Séance plénière d'ouverture.....	3
B. Facilitation du commerce et transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.....	3
II. Questions d'organisation.....	11
A. Élection du Bureau	11
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	12
C. Adoption du rapport de la réunion	12
Annexe	
Participation	13

Introduction

À la septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce, tenue à Genève du 7 au 9 mai 2019, les débats étaient centrés sur la facilitation du commerce et le transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

I. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a ouvert la septième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce. Dans sa déclaration liminaire, elle a souligné à quel point la facilitation du commerce et le transit contribuaient à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), et affirmé que la session serait l'occasion pour les experts de mettre en commun leurs données d'expérience et observations, de sorte que les décideurs nationaux et la communauté internationale puissent en profiter. Elle a présenté les programmes que menait la CNUCED pour promouvoir la facilitation du commerce, notamment le Programme de renforcement des comités nationaux de facilitation des échanges, et les outils techniques que l'organisation avait mis en place dans le domaine de la facilitation du commerce, y compris le Système douanier automatisé (SYDONIA) et son module électronique de guichet unique, ainsi que les portails d'information commerciale, qui visaient à aider les pays à améliorer leurs procédures commerciales et à se conformer aux obligations qui leur incombaient en application de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce. Au titre du Programme de renforcement, la CNUCED aidait les pays en développement à mettre en œuvre leurs réformes du commerce transfrontières en amenant toutes les parties intéressées à se réunir dans le cadre des comités nationaux de facilitation des échanges pour débattre de leurs besoins en matière de facilitation du commerce et y répondre par la collaboration. Le Programme était aussi exécuté à l'échelle régionale, par exemple en coordination avec la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Quant à SYDONIA, principal programme d'assistance technique de la CNUCED, les pays étaient toujours plus nombreux à en bénéficier. Enfin, la Directrice a fait savoir que la CNUCED coopérait avec diverses autres organisations internationales pour offrir une assistance à la facilitation du commerce, et avait par exemple joué un rôle de chef de file dans l'organisation du premier Forum africain des comités nationaux de facilitation du commerce, tenu à Addis-Abeba en novembre 2018.

2. Le Chef du Service de la logistique commerciale de la CNUCED a donné une vue d'ensemble des liens entre facilitation du commerce et développement durable. Il a souligné que la facilitation du commerce était un moyen important de concourir à la réalisation des ODD. Il a aussi affirmé qu'en aidant les pays à entreprendre les réformes nécessaires dans le domaine de la facilitation du commerce, on contribuait simultanément au renforcement du système commercial multilatéral. En outre, il a évoqué l'action qu'entreprenait la CNUCED pour promouvoir la coopération interinstitutions. Enfin, il a présenté brièvement les cinq réunions-débats qui se tiendraient pendant la session.

B. Facilitation du commerce et transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030

(Point 3 de l'ordre du jour)

Objectifs de développement durable et facilitation du commerce

3. Pendant la première réunion-débat, un intervenant a fait part des nombreuses difficultés auxquelles se heurtaient les décideurs dans la mise en œuvre des réformes de facilitation du commerce à Sainte-Lucie. Compte tenu du rôle prépondérant que jouerait la

facilitation du commerce dans la réalisation des ODD, Sainte-Lucie était favorable à ce que des mesures soient prises dans ce domaine pour simplifier les procédures. À l'échelle mondiale, l'Accord sur la facilitation des échanges et les ODD constituaient d'importants jalons sur la voie du progrès, et l'Accord était un vecteur de réforme des politiques nationales, qui favoriserait le commerce, en particulier dans les pays en développement, même si des obstacles subsistaient. Les pays des Caraïbes avaient procédé à diverses réformes, conformément aux normes définies par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques et l'Organisation mondiale des douanes, et les décideurs nationaux avaient de plus en plus besoin d'indicateurs internationaux pour comparer leurs résultats à ceux d'autres pays. L'intervenant a affirmé que la facilitation du commerce accélérerait incontestablement la réalisation des ODD. Il a vivement incité la CNUCED à continuer d'aider les pays de la région des Caraïbes à se doter des infrastructures nécessaires à la facilitation du commerce, tant matérielles qu'immatérielles.

4. Un autre intervenant a également souligné que la facilitation du commerce jouerait un rôle important dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la réalisation des ODD 1, 2, 3 et 10. Estimant que les mesures de facilitation du commerce étaient un puissant moteur du développement et de la croissance, dont les retombées s'étendaient à tous les secteurs de l'économie, il a jugé nécessaire de les intégrer aux stratégies nationales de développement. L'Organisation mondiale du commerce avait exécuté divers projets pour promouvoir des réformes dans ce domaine, et axé notamment l'une de ses récentes publications sur la prise en compte de la facilitation du commerce aux fins de la réalisation des ODD. Dans un monde de plus en plus multipolaire, l'Accord sur la facilitation des échanges contribuerait au renforcement du système commercial multilatéral.

5. Un intervenant a présenté les travaux que la CNUCED avait récemment consacrés au recensement d'exemples de bonnes pratiques en matière de mise en conformité avec les obligations contractées au titre de l'Accord sur la facilitation des échanges. Ces exemples, issus de pays en développement et de pays les moins avancés, pourraient aider d'autres pays à appliquer l'Accord. Les plus utiles dans le contexte de l'ODD 17.9, qui consistait à apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, seraient compilés sous la forme d'un recueil et publiés sur le site Web de la CNUCED. L'intervenant a donné les exemples du module électronique de guichet unique dont s'était doté le Rwanda, et du système de paiement électronique mis en place à Sri Lanka. Les pays en développement et les pays les moins avancés ont été vivement encouragés à faire part de leurs bonnes pratiques à la CNUCED, qui les intégrerait au recueil.

6. Un autre intervenant a exposé en détail les liens entre la facilitation du commerce et les ODD. Celle-ci était particulièrement importante dans le contexte des objectifs 8.2, 8.3, 9.1, 9.a, 9.c, 10.b, 16.9, 16.10, 16.15 et 17. Les comités nationaux de facilitation des échanges étaient un bon exemple de partenariat public-privé au service de la facilitation du commerce, étant donné qu'ils étaient ouverts aux acteurs tant publics que privés. Dans le cadre du Programme de renforcement, la CNUCED aidait ces comités, partout dans le monde, à opérer les réformes commerciales nécessaires. Pour démontrer que la facilitation du commerce pouvait servir à approfondir l'intégration régionale, l'intervenant a mis en avant la coopération que la CNUCED entretenait depuis 2014 avec la Communauté d'Afrique de l'Est. Grâce à l'aide financière de l'organisation TradeMark East Africa, la CNUCED avait contribué à l'élaboration du cadre institutionnel de facilitation du commerce de la Communauté, et en 2018, celle-ci avait adopté une déclaration ministérielle sur la facilitation du commerce.

7. Un autre intervenant encore a mis en lumière les efforts déployés par la Zambie pour appliquer les mesures prévues par l'Accord sur la facilitation des échanges. En ce qui concerne la publication de renseignements sur Internet, obligatoire au titre de l'Accord, le pays s'employait à mettre en place un portail électronique sur le commerce et à atteindre un taux de pénétration d'Internet de 96 % à l'échelle nationale pour faciliter l'accès à l'information. SYDONIA World était pleinement opérationnel en Zambie et la mise en

service du module de guichet unique était en cours. Les notifications de contrôle renforcé, par exemple, étaient désormais électroniques. La Zambie avait commencé à s'ouvrir aux paiements électroniques en 2014, et au moment de la tenue de la session, 19 banques commerciales offraient ce service. En outre, l'automatisation des procédures au poste frontière à guichet unique de Chirundu, qui jouxte le Zimbabwe, avait réduit la durée des formalités douanières et les coûts de transport. La loi de 2018 sur la gestion coordonnée des frontières et la facilitation du commerce régissait l'établissement du comité national de facilitation des échanges et sa structure. La Zambie prenait part au Programme de renforcement de la CNUCED. De plus, elle avait créé une plateforme pour accroître la coordination des donateurs et l'efficacité de l'assistance.

8. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont prié la CNUCED d'aider les pays à couvrir les frais de participation de leurs experts aux futures réunions pluriannuelles. Plusieurs représentants ont exprimé le souhait de soumettre des exemples susceptibles d'être intégrés au futur recueil de bonnes pratiques de facilitation du commerce. D'aucuns ont posé des questions sur les gagnants et les perdants des réformes menées dans ce domaine, ainsi que sur les moyens de vaincre la résistance au changement. Un représentant a fait observer que certains organismes publics craignaient de perdre leur pouvoir de contrôle et qu'il était crucial de mener des consultations. Le secrétariat a affirmé que des résistances se manifestaient aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, mais qu'il était incontestablement établi que la facilitation du commerce stimulait à la fois la croissance du commerce et le développement socioéconomique. En réponse à la question posée par un représentant quant à la pérennité des infrastructures numériques, il a été souligné que les investissements dans la maintenance et la modernisation de ces infrastructures étaient essentiels à la compétitivité commerciale, et que les coûts devaient être assumés par l'organisme de réglementation, puis répercutés sur les utilisateurs finaux, notamment sur les commerçants. À la suite de questions sur la coordination des donateurs et la collaboration des parties prenantes, certains intervenants ont déclaré qu'il était fondamental de coordonner les besoins nationaux avant de solliciter l'assistance des donateurs. La coopération des parties prenantes nationales dans le cadre d'un comité national de facilitation des échanges était indispensable. En outre, tous les intervenants sont convenus que l'intégration régionale pouvait être un facteur majeur du succès et de l'essor de la facilitation du commerce.

Mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce – état d'avancement et assistance apportée par les organismes des Nations Unies

9. Le Président a fait savoir que la deuxième réunion-débat porterait sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges, sur les moyens de solliciter l'aide du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce, et sur les autres activités d'assistance technique que menaient les organismes des Nations Unies à Genève. Un intervenant a mis en avant trois des objectifs de l'Accord, à savoir accélérer la circulation des biens, améliorer la coopération entre organismes présents aux frontières, et intensifier les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pour faciliter l'application de l'Accord. Des informations à ce sujet pouvaient être obtenues auprès du Mécanisme. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord, il y avait un net écart entre les mesures les plus appliquées et les mesures les moins appliquées, c'est-à-dire les mesures relatives au guichet unique, aux opérateurs agréés et aux décisions anticipées. Le Mécanisme fournissait uniquement des services à la demande, et l'intervenant a indiqué que les États membres ne devaient solliciter l'aide du Mécanisme qu'en dernier ressort, c'est-à-dire après avoir épuisé toutes les autres sources possibles d'assistance.

10. Un autre intervenant a souligné que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord appuyait le Programme de renforcement de la CNUCED en raison des avantages que les pays en développement pouvaient en retirer. À cet égard, les accords de facilitation du commerce à plusieurs niveaux pouvaient jouer un rôle déterminant. Une part importante du financement que le Royaume-Uni destinait à la facilitation du commerce était consacrée au suivi et à l'évaluation de l'utilisation des ressources. Chaque fois qu'il finançait un projet, le pays tenait à s'assurer que les responsables avaient bien cerné les

interactions politico-économiques et déterminé à qui les retombées économiques de ce projet devaient profiter. À cette fin, il posait cinq questions essentielles dans le cadre du processus de suivi et d'évaluation : Le projet financé renforce-t-il le cadre mondial de l'Accord ? Le partenaire comprend-il les interactions politico-économiques ? Le secteur privé est-il associé au projet ? À qui profite le projet ? Le partenaire est-il en mesure de répondre à ces questions ?

11. Un intervenant a présenté en détail le Programme de renforcement de la CNUCED, en précisant la marche à suivre pour mettre sur pied un comité national de facilitation des échanges et en assurer le bon fonctionnement, les avantages que le Programme pouvait apporter aux pays et ses principales caractéristiques, ainsi que la durée et le nombre des modules. Depuis 2016, la CNUCED avait prêté assistance au comité national de facilitation des échanges de plus de 20 pays d'Afrique, et depuis 2018, le Programme avait également été lancé dans la région des Caraïbes.

12. Un autre intervenant a souligné que l'efficacité des transactions était un facteur déterminant de la compétitivité internationale des pays. Les principaux obstacles à l'intégration des entreprises dans les chaînes de valeur se situaient au niveau de la chaîne d'approvisionnement, et leur suppression avait un effet plus marqué que l'élimination des droits de douane. Au moyen de diverses mesures, les réformes de la chaîne d'approvisionnement pouvaient aboutir à une augmentation sensible du produit intérieur brut et accroître le volume des échanges dans des proportions supérieures de 40 % à la suppression des droits de douane. Par ailleurs, les modalités pratiques des réformes de facilitation du commerce étaient importantes. Ainsi, il ne suffisait pas de rendre l'information accessible, il fallait aussi et surtout que la plateforme sur laquelle se trouvait cette information soit simple d'utilisation. Les réformes de facilitation du commerce, lorsqu'elles bénéficiaient aux petites et moyennes entreprises, pouvaient également profiter aux sociétés multinationales, mais l'inverse n'était pas toujours vrai. L'intervenant a déclaré que, par conséquent, les réformes devaient être adaptées aux besoins particuliers des petites et moyennes entreprises. En outre, le dialogue public-privé devait être au cœur de l'élaboration des réformes, et à cet égard, les comités nationaux de facilitation des échanges étaient une plateforme toute trouvée. L'intervenant a fait savoir que le Centre du commerce international collaborait avec les petites et moyennes entreprises désireuses de tirer parti des réformes de facilitation du commerce, et que les pays étaient incités, lorsqu'ils sollicitaient une assistance dans le cadre d'un projet, à expliquer en quoi ce projet bénéficierait aux petites et moyennes entreprises.

13. Un autre intervenant encore a décrit en détail le programme de renforcement des capacités que la Commission économique pour l'Europe avait mis en place à l'intention des pays en développement sur le thème de la facilitation du commerce numérique et durable. La Commission avait publié un guide destiné à aider les pays à mettre au point un plan d'action national de facilitation du commerce. Au nombre des autres activités de promotion de la facilitation du commerce qu'elle avait menées, on pouvait citer la publication d'un guide de mise en œuvre, la réalisation d'une enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable, ainsi que l'élaboration de rapports mondiaux et régionaux sur cette question, qui étaient disponibles sur son site Web. Enfin, la Commission exécutait des programmes de renforcement des capacités au profit de certains pays d'Asie centrale et de pays en transition.

14. Au cours du débat qui a suivi, un intervenant, répondant à des questions sur l'accès au programme de dons du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, a expliqué qu'il fallait voir dans le Mécanisme un filet de sécurité pour les pays n'ayant pas encore obtenu d'aide, pas une porte d'entrée vers l'assistance. Les formulaires de demande et les directives connexes étaient disponibles sur le site Web du Mécanisme. En réponse à une question posée sur la coordination des donateurs et l'efficacité de l'aide, un intervenant a déclaré que la coordination posait problème tant au niveau de la demande qu'au niveau de l'offre, et devait être améliorée non seulement à l'échelle nationale, mais aussi entre les organisations internationales. Dans ce contexte, on a cité l'exemple des bonnes pratiques suivies par la Zambie, qui avait créé une plateforme de coordination des donateurs pour éviter le chevauchement des aides et garantir l'utilisation efficace des ressources. De plus, la communication entre les membres des comités nationaux de facilitation des échanges et

leurs représentants au sein du Comité de la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce était importante pour assurer l'efficacité de l'aide. Enfin, à la suite d'une question sur l'appui aux petites et moyennes entreprises et la participation du secteur privé, il a été souligné que les acteurs du secteur privé devaient être consultés tout au long des processus qui les concernaient.

Solutions technologiques à l'appui de la facilitation du commerce

15. À l'entame de la troisième réunion-débat, le Président a fait observer que le recours aux technologies contribuait grandement à l'efficacité et à la transparence du commerce international. L'automatisation des procédures commerciales et douanières était devenue un critère de compétitivité important dans les chaînes de valeur mondiales, grâce à des outils tels que le module électronique de guichet unique. Un intervenant a fait un exposé détaillé sur SYDONIA, système utilisé dans plus de 90 pays. Au titre de certains des articles de l'Accord sur la facilitation des échanges, les pays étaient tenus de publier diverses informations et de simplifier les contrôles. SYDONIA leur permettait de se conformer à ces exigences. Il pouvait également les aider à faciliter le commerce au moyen d'une large gamme d'opérations, telles que le traitement avant arrivée, la gestion des risques et les paiements électroniques, et à honorer leurs obligations liées à la liberté de transit en recourant à des outils comme le système national de transit à guichet unique. Il était en outre un moyen économique de mettre en place un système de guichet unique, dont le succès résidait dans plusieurs éléments inhérents à ce type de projet comme les facteurs humains, l'organisation, la réforme des procédures commerciales et la technologie. Dans ce contexte, le système national de guichet unique dont s'était doté le Rwanda illustrait bien les avantages que SYDONIA pouvait apporter, puisqu'il avait permis au pays de réduire de 32 % le délai de dédouanement des marchandises et de 30 % les coûts connexes.

16. Un autre intervenant a mis en avant les efforts déployés par la Jamaïque pour instaurer un environnement juridique propice à la création d'un système national de guichet unique. Le lancement d'un tel système reposait sur quatre piliers : l'aval des pouvoirs publics, l'équivalence (reconnaissance de la même valeur juridique aux versions électronique et papier de la documentation), la convergence (mise en conformité de tous les organismes et de toutes les procédures avec l'utilisation d'un système de guichet unique), et la personnalité juridique (définition du statut juridique, des règles de procédure et des responsabilités de l'entité chargée de la gestion du système). En Jamaïque, les autorités douanières étaient responsables du système de guichet unique, et il s'était avéré, lors de la mise au point du système, que la collaboration était indispensable, tant au sein de l'administration douanière qu'avec toutes les parties prenantes externes. Généralement, la création d'un système de guichet unique se déroulait en trois phases, à savoir la conception, l'élaboration et l'approbation, après quoi les opérations pouvaient débuter, avec notamment des procédures commerciales telles que la déclaration des marchandises, le traitement avant arrivée et les paiements électroniques. Les principales clefs de la mise en place d'un système de guichet unique étaient le recensement des besoins, l'orientation-client, l'association du secteur privé et l'évaluation juridique.

17. Un intervenant a rappelé l'obligation, en application du paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord sur la facilitation des échanges, de rendre l'information commerciale transparente et accessible. Cette obligation pouvait être remplie efficacement grâce au portail d'information commerciale que la CNUCED se proposait de mettre en place dans les pays intéressés, sous réserve que le projet soit financé. Les portails ouverts au Tadjikistan et dans quatre pays de la Communauté d'Afrique de l'Est, à savoir le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda, illustraient la façon dont les commerçants et les autres parties prenantes pouvaient trouver des informations sur les procédures d'importation, d'exportation et de transit, tant au niveau national qu'au niveau régional. La mise en service et la gestion d'un portail exigeaient des efforts soutenus de la part des pays utilisateurs. Enfin, l'intervenant a souligné que les portails pouvaient contribuer à la simplification des procédures applicables au commerce international, et que l'action menée en ce sens serait d'autant plus efficace que les comités nationaux de facilitation des échanges y étaient associés.

18. Un autre intervenant a présenté en détail les travaux que le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques consacrait à la technologie de la chaîne de blocs, qui pouvait contribuer à promouvoir la réalisation des ODD. La Banque mondiale avait par exemple aidé le Kenya à mettre au point un projet d'émission d'obligations par téléphonie mobile, qui reposait sur la technologie de la chaîne de blocs et visait à encourager la population à se constituer une épargne en achetant des obligations d'État. Ce projet avait été très bien accueilli dans le pays. Des difficultés subsistaient quant aux niveaux de sécurité, dont le caractère variable pouvait limiter l'interopérabilité, mais aussi quant à la vulnérabilité des données, à la robustesse des systèmes, aux coûts, à la vitesse et à la confidentialité. L'intervenant a ajouté que le Centre utilisait la technologie de la chaîne de blocs dans le cadre d'un projet d'échange interregistre de certificats d'origine préférentiels entre pays.

19. Un autre intervenant a présenté plusieurs outils que la CNUCED avait mis au point pour assurer la pérennité des comités nationaux de facilitation des échanges. Les six principaux obstacles auxquels se heurtaient ces comités étaient le déficit de financement, les difficultés à maintenir le dialogue, l'inadéquation de la représentation, le manque de coordination, l'insuffisance du soutien apporté par les responsables de haut niveau et la résistance au changement. Le Programme de renforcement visait à remédier à nombre de ces problèmes au moyen de modules de formation que les membres des comités pouvaient suivre dans leurs pays respectifs, y compris 10 nouveaux cours en ligne de 45 minutes chacun. Grâce à ces cours, les membres des comités pouvaient acquérir des connaissances utiles en progressant à leur rythme.

20. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs participants ont posé des questions sur la création de portails d'information commerciale et demandé si tous les pays en avaient déjà ouvert un. Le secrétariat a répondu que, à ce jour, peu de pays s'étaient dotés d'un portail efficace, et que la CNUCED espérait pouvoir en aider davantage à franchir le pas, notamment en leur fournissant le logiciel nécessaire. En réponse à une interrogation sur les systèmes nationaux de guichet unique, il a fait observer que l'appui des autorités nationales et la coopération entre les organismes publics compétents étaient indispensables, étant donné que ces guichets étaient souvent opérés par les autorités douanières, mais pouvaient aussi relever d'autres organismes publics ou d'entités indépendantes. Au sujet de SYDONIA, il a précisé que le système était adapté aux besoins particuliers de chaque pays et offrait un niveau élevé de sécurité. Il a insisté sur la distinction qui existait entre un module de guichet unique et un portail d'information commerciale, le premier étant un système de transaction, tandis que le second était un système d'information. Enfin, un participant a posé une question sur la pérennité des comités nationaux de facilitation des échanges et demandé si les travaux qu'entreprendait la CNUCED avec ces comités allaient au-delà du cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges. Le secrétariat a répondu que le nombre des membres d'un comité devait être stable et que la CNUCED encourageait les comités à réfléchir, au moment de leur création, à l'étendue de leur mandat.

Coopération des organismes présents aux frontières en faveur de la facilitation du commerce

21. En guise d'introduction à la quatrième réunion-débat, le Président a affirmé que la facilitation du commerce était une entreprise complexe et multipartite, qui appelait des efforts aux niveaux national, bilatéral, régional et international. La facilitation du commerce exigeait la coordination de nombreuses parties prenantes, tant publiques que privées, en particulier des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Un intervenant a présenté une boîte à outils sur les infrastructures de qualité au service de la facilitation du commerce, mise au point par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Quant aux liens entre la facilitation du commerce et la qualité des infrastructures, il a fait savoir que la facilitation du commerce reposait sur le bon fonctionnement d'infrastructures nationales de qualité, en particulier aux fins de l'analyse, du contrôle et de la certification des marchandises, qui sont nécessaires pour garantir la conformité d'un produit avec les exigences du marché cible. Disponible en ligne, la boîte à outils se déclinait en deux volets, l'un consacré aux capacités des pouvoirs publics et l'autre aux capacités industrielles, et permettait de recenser les domaines dans lesquels le pays

concerné devait améliorer les procédures applicables au commerce international. Elle avait déjà été utilisée dans certains pays, tels que le Malawi et l'Afrique du Sud.

22. Un autre intervenant a centré son propos sur les moyens d'améliorer les normes internationales et la coopération entre les organismes présents aux frontières pour faciliter le commerce des produits sanitaires et phytosanitaires dans de bonnes conditions de sécurité. Dans ce domaine, le respect des normes était important pour préserver la santé publique, mais ne devait pas devenir un obstacle au commerce. Or en dépit de l'amélioration des contrôles de conformité, le respect des normes sanitaires et phytosanitaires était toujours source d'obstacles d'ordre procédural, en raison notamment d'un manque d'informations, de la multiplicité des contrôles, d'une coordination insuffisante aux frontières, ainsi que de la complexité et de la longueur des procédures. Pour parvenir à une situation gagnant-gagnant et favoriser ainsi la sécurité et la rapidité des échanges, il fallait améliorer la coordination entre les autorités douanières et les autorités chargées de l'application des normes sanitaires et phytosanitaires, appliquer des normes internationales, accroître la transparence, simplifier les procédures de vérification du respect des normes sanitaires et phytosanitaires, adopter des approches fondées sur les risques et intégrer le contrôle du respect des normes sanitaires et phytosanitaires aux systèmes de guichet unique. Le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce avait créé une plateforme de mise en commun des connaissances pour favoriser la sécurité des échanges commerciaux en facilitant l'établissement de liens et de relations de confiance entre les autorités mentionnées plus haut, ainsi que pour promouvoir la certification électronique, l'adoption de bonnes pratiques réglementaires et les partenariats public-privé.

23. Un intervenant a évoqué la question des femmes dans le commerce transfrontalier informel au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, ainsi que les raisons d'être, le rôle et les caractéristiques de ce commerce à petite échelle. Parmi les raisons pour lesquelles certains se tournaient vers le commerce transfrontalier informel, il convenait de citer le coût et la lourdeur des procédures douanières, le manque de mesures de facilitation du commerce et le peu d'informations sur les droits et devoirs des commerçants. Les commerçantes du secteur informel se heurtaient à huit principaux obstacles : le manque d'organisation, les difficultés d'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux marchés en raison de l'insuffisance des infrastructures de transport, l'absence d'économies d'échelle et la faible productivité, le faible niveau d'instruction, l'accès restreint aux services financiers ainsi qu'aux terres et aux ressources productives, et la pauvreté en temps. La CNUCED s'efforçait d'aider ces petits commerçants, notamment en créant un régime commercial simplifié pour réduire les coûts du commerce transfrontalier. Elle entendait continuer de renforcer les capacités entrepreneuriales des commerçants et leur connaissance des règles et procédures commerciales.

24. Un autre intervenant a consacré son exposé aux mesures non tarifaires, soulignant que leur nombre était en hausse et que leur incidence sur le commerce était plus forte que celle des droits de douane. Les mesures non tarifaires englobaient des instruments de politique commerciale traditionnels et souvent légitimes, ainsi que des obstacles techniques au commerce. Dans le cadre de son programme sur les mesures non tarifaires, la CNUCED avait créé une base de données des mesures non tarifaires pour faciliter et simplifier les procédures d'importation et d'exportation, ainsi que la mise en conformité avec les exigences des autorités nationales. La principale difficulté était de mettre régulièrement à jour cette base de données. La CNUCED avait aussi conçu un outil de facilitation de l'accès aux chaînes de valeur régionales, qui permettait d'examiner les mesures non tarifaires et les mesures de facilitation du commerce au niveau régional, l'accent étant mis sur certains produits et certaines chaînes d'approvisionnement, de manière à favoriser l'intégration régionale par l'élimination des obstacles à l'accès aux marchés.

25. Au cours du débat qui a suivi, un intervenant a fait observer que le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce s'efforçait de créer un circuit vert pour simplifier le commerce international et que la Banque mondiale s'employait à mettre sur pied un fonds d'affectation spéciale pour aider les pays à délivrer des certificats électroniques de conformité aux normes phytosanitaires. Au sujet des petits commerçants transfrontaliers, le secrétariat a indiqué que les commerçants avaient souvent des difficultés

à réunir tous les documents exigés par les organismes présents aux frontières et qu'il incombait avant tout aux pouvoirs publics de promouvoir la facilitation du commerce. Enfin, en réponse à des questions sur les chaînes de valeur régionales, il a souligné que l'exhaustivité de la base de données des mesures non tarifaires dépendait dans une large mesure des efforts que faisaient les pays pour mettre à jour leurs informations et leurs données, et pour les communiquer à la CNUCED.

Solutions de transit à l'appui de la facilitation du commerce

26. Au début de la cinquième réunion-débat, le Président a déclaré que le transit des marchandises était une question complexe, mais essentielle à l'intégration des pays dans les chaînes de valeur mondiales, en particulier des pays sans littoral. La mise en place de solutions de transit efficaces et pleinement opérationnelles était bénéfique tant aux pays en développement sans littoral qu'aux pays en développement de transit. Un intervenant a souligné que la Zambie, pays sans littoral et pays de transit, accordait de l'importance aux solutions de transit. Les couloirs de transit et les infrastructures transfrontalières étaient les deux principales clefs d'un transit efficace. Pays de transit pour plusieurs voisins, la Zambie se heurtait à certains problèmes, tels que le détournement de marchandises, qui se traduisait par des pertes de recettes publiques. Il fallait définir des critères communs pour coordonner le transit transfrontalier à l'échelle de la région, et il importait de renforcer la supervision du transit pour prévenir la contrebande. Enfin, l'intervenant a affirmé que les pays de la région devaient conjuguer leurs efforts pour améliorer les infrastructures transfrontalières, et que de nombreuses réformes de facilitation du commerce seraient nécessaires à cette fin.

27. Un autre intervenant a axé son propos sur les aspects généraux du transit et sur le rôle des coordonnateurs du transit au service de la facilitation du commerce. Le transit était une question complexe, qui allait au-delà des seules formalités douanières, et appelait une approche multipartite. Le paragraphe 17 de l'article 11 de l'Accord sur la facilitation des échanges prévoyait la désignation d'un coordonnateur national du transit, mais n'en définissait pas les attributions. La CNUCED avait organisé un atelier régional de formation sur la coordination du transit, auquel avaient participé les coordonnateurs du transit de plusieurs pays et organisations de gestion des couloirs de la Communauté d'Afrique de l'Est, ainsi que de certains pays d'Afrique de l'Ouest. Ces coordonnateurs avaient ensuite créé leurs propres réseaux pour appuyer la coordination du transit, de sorte que les pays puissent échanger des informations et s'entraider dans un contexte d'apprentissage mutuel. Enfin, l'intervenant a déclaré que les technologies de l'information et de la communication jouaient un rôle important dans la coordination du transit.

28. Un intervenant a fait observer que la facilitation du transport et du commerce était essentielle à l'essor commercial des pays en développement sans littoral. Selon des statistiques établies par la CNUCED, en 2016, les coûts du transport représentaient en moyenne 19 % de la valeur des importations de ces pays, contre une moyenne mondiale de 15 %. Lorsqu'elle participait à la conception d'un système de transport dans le cadre de son programme sur la pérennité des couloirs de transit et de transport, la CNUCED prenait en compte non seulement les coûts, mais aussi d'autres considérations, notamment sociales et environnementales. Elle avait par exemple appuyé la création du Corridor nord, qui reliait le Burundi, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Soudan du Sud au port maritime de Mombasa (Kenya). Elle contribuait également à améliorer la viabilité globale des couloirs, y compris par le renforcement des capacités institutionnelles des pays au moyen d'accords de gestion des couloirs et de cadres réglementaires, ainsi qu'à promouvoir divers principes de durabilité applicables aux couloirs. Elle avait aussi mis au point une boîte à outils en ligne sur le transport durable de marchandises, grâce à laquelle les organisations chargées de la gestion des couloirs pouvaient procéder à des auto-évaluations. Enfin, elle aidait les pays à renforcer leurs capacités de gestion des couloirs, en collaboration avec la Banque asiatique de développement et la Banque islamique de développement.

29. Un autre intervenant a présenté en détail le module de transit de SYDONIA World. Des documents de transit et des garanties ou cautions pouvaient être enregistrés dans le système pour aider les pays à surmonter des problèmes tels que le détournement de marchandises en transit. Étant donné que les marchandises transitaient par plusieurs pays, il

importait d'assurer la continuité des opérations de transit d'un pays à l'autre, et de permettre en particulier le transfert de données entre pays. À cet égard, l'assistance de la CNUCED consistait à fournir le module de transit de SYDONIA World. Les transferts de données étaient opérationnels en cas de transit entre le Bénin et le Niger, le Burkina Faso et le Togo, et la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest était en train d'étudier avec les responsables de SYDONIA World la possibilité de coordonner le transit à l'échelle régionale, conformément au Programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale de la Côte d'Ivoire, soutenu par l'Organisation mondiale des douanes.

30. Un intervenant a mentionné la Convention douanière de 1975 relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (aussi appelée « Convention TIR », « TIR » étant l'acronyme de « transports internationaux routiers »). Seul système mondial de transit, le régime TIR reposait sur cinq piliers : la sécurité des véhicules ou des conteneurs, la garantie internationale, l'utilisation du carnet TIR, la reconnaissance mutuelle des contrôles douaniers et l'accès contrôlé. Un projet avait été lancé en vue d'informatiser entièrement la procédure TIR via un système électronique, qui permettrait d'étendre le champ d'application géographique de la Convention. Le bon fonctionnement de ce système dépendait de la coopération des secteurs public et privé, de la délivrance et de la gestion des garanties et des documents par les partenaires privés, de la gestion des données relatives aux garanties par les autorités douanières et de l'échange de données entre autorités douanières. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pouvaient adhérer à la Convention et pourraient utiliser le système après s'être conformés à certaines exigences.

31. Un autre intervenant a décrit les mesures prises par la Mongolie, pays sans littoral, pour faciliter le transit, ainsi que les difficultés rencontrées dans cette entreprise. En Mongolie, les coûts commerciaux étaient deux fois supérieurs à la moyenne régionale. Ces dernières années, le pays s'était employé à faciliter le commerce en renforçant ses relations avec les pays voisins dans le cadre d'accords bilatéraux et régionaux, ainsi qu'en procédant à des réformes nationales des politiques. Toutefois, des obstacles subsistaient, et la coopération avec les autres pays devait être intensifiée pour que l'action menée en faveur de la facilitation du commerce porte ses fruits. Parmi les diverses mesures prises par la Mongolie pour consolider la coopération régionale, il convenait de citer les efforts de coopération économique entre la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie, auxquels d'autres pays pouvaient s'associer.

32. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont posé des questions sur les liens entre les infrastructures et la facilitation du commerce. Le secrétariat a déclaré que, généralement, les questions d'infrastructure faisaient l'objet d'accords bilatéraux et régionaux, et ne relevaient pas de la compétence de l'Organisation mondiale du commerce. En réponse à une question sur le règlement des différends relatifs au transit, deux intervenants ont souligné l'importance du dialogue politique et des discussions bilatérales, qui constituaient des moyens fiables de règlement des différends. À une question posée sur les ports secs, le secrétariat a répondu que la CNUCED était en train de réviser un manuel qu'elle avait élaboré en 1990, et qui pourrait s'avérer utile à cet égard. Enfin, ayant été prié d'organiser des activités de formation sur la coordination du transit à l'intention des représentants régionaux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, il a indiqué que de telles activités seraient inscrites au programme, sous réserve de la disponibilité de ressources.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

33. À sa séance plénière d'ouverture, le 7 mai 2019, la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce a élu M. Lundeg Purevsuren (Mongolie) Président et M. Stephen Février (Organisation des États des Caraïbes orientales) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

34. Également à la séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.I/MEM.7/19), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Facilitation du commerce et transit à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Adoption du rapport de la réunion.

C. Adoption du rapport de la réunion

(Point 4 de l'ordre du jour)

35. À la séance plénière de clôture, le 9 mai 2019, la Réunion d'experts pluriannuelle a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport après la session, sous l'autorité du Président.

Annexe

Participation*

1. Les États membres ci-après de la CNUCED étaient représentés à la session :

Algérie	Madagascar
Angola	Malawi
Arabie saoudite	Maroc
Brésil	Mexique
Bulgarie	Mongolie
Burkina Faso	Niger
Congo	Nigéria
Costa Rica	Oman
Côte d'Ivoire	Ouganda
Égypte	Panama
Équateur	Philippines
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sainte-Lucie
Gabon	Trinité-et-Tobago
Guatemala	Turquie
Guyana	Ukraine
Inde	Yémen
Iran (République islamique d')	Zambie
Kenya	
Koweït	
2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - Centre Sud
 - Union des conseils des chargeurs africains
3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Commission économique pour l'Europe
4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 - Union postale universelle
 - Organisation mondiale du commerce
5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
 - Catégorie générale*
 - International Network for Standardization of Higher Education Degrees

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. Pour la liste complète des participants, voir le document TD/B/C.I/MEM.7/INF.7.